



# GUIDE DU CONGRÈS

**ENSEMBLE**  
**ENSEMBLE**  
**ENSEMBLE**  
**ENSEMBLE**  
**ENSEMBLE**  
**on va y arriver**

## Table des matières

<i>Au sujet de ce guide.....</i>	<i>2</i>
<i>Prendre soin les uns des autres.....</i>	<i>2</i>
<i>Se déplacer.....</i>	<i>3</i>
<i>Au programme.....</i>	<i>4</i>
<i>Application.....</i>	<i>5</i>
<i>Médias sociaux.....</i>	<i>5</i>
<i>Ressources et rapports.....</i>	<i>6</i>
<i>Participation.....</i>	<i>6</i>
<i>Politiques du congrès.....</i>	<i>7</i>
<i>Discrimination et harcèlement.....</i>	<i>9</i>
<i>Annexe I : Règles et privilèges.....</i>	<i>10</i>
<i>Annexe II : Règles.....</i>	<i>11</i>

## Au sujet de ce guide

Bienvenue au congrès biennal 2023 de la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers. Nous sommes tellement heureux de pouvoir nous rassembler de nouveau en personne, pour la première fois depuis 2019, dans la belle ville de Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard.

Ce guide a pour but de vous fournir toutes les informations dont vous aurez besoin pour participer au congrès. Nous encourageons les délégué(e)s à le lire minutieusement et, ainsi, vous vous assurerez d'une expérience des plus enrichissantes.

## Prendre soin les uns des autres

Nous sommes enthousiastes à l'idée de nous rassembler en personne, et nous savons que le monde a changé depuis la dernière fois que nous l'avons fait, alors que la COVID-19 était encore présente dans nos collectivités. Nous avons tous les outils nécessaires pour assurer notre santé et notre sécurité.

Inutile de vous dire de ne pas venir au congrès si vous êtes malade. Si, malheureusement vous ne vous sentez pas bien, communiquez avec le/la whip de votre organisation membre.

Nous aurons des masques chirurgicaux sur place si vous désirez en porter un. Bien sûr, vous pouvez apporter le vôtre si vous préférez un masque de style KN95 ou de tout autre type. Nous savons que nos délégué(e)s seront respectueux les uns des autres, et que chaque personne fait ses propres choix.

# Guide pour le congrès

ENSEMBLE  
ENSEMBLE  
ENSEMBLE  
ENSEMBLE  
ENSEMBLE  
on va y arriver

## Se déplacer

### Service de navettes

Charlottetown est une petite ville et nous avons plusieurs délégué(e)s. Nous avons eu besoin d'un plus grand nombre de chambres d'hôtel que ce que nous avons anticipé et nous avons pris d'assaut toute la ville! Nous avons organisé un service de navettes pour faciliter votre transport vers le Centre des congrès, ainsi que pour deux activités à l'horaire en soirée : la soirée de plaisir et le banquet. Lors de la soirée de réception, le transport pour le retour à l'hôtel est aussi prévu. **Vérifiez l'horaire des navettes sous Event Information dans l'application.**

### Repas du midi

Le mardi, mercredi et jeudi, vous serez responsable de votre repas du midi. Vendredi, un sac-repas sera fourni lors de notre manifestation. Tourisme Charlottetown a une application que vous pouvez utiliser pour connaître les restaurants à proximité du Centre des congrès. On recommande de réserver si possible. Vous pouvez aussi vous procurer de quoi manger dans le hall du rez-de-chaussée du Centre des congrès.

## Au programme

### Marche-santé

Comme c'est la tradition, nous allons lancer le bal avec une marche-santé dans les rues de Charlottetown. Nous allons nous rassembler dans le hall principal du Centre des congrès le lundi 5 juin à 14 h 30. Assurez-vous de porter des chaussures et des vêtements qui conviennent car nous avons l'intention de marcher même s'il pleut. Cette marche est optionnelle, mais ne ratez pas cette occasion extraordinaire de rencontrer les délégué(e)s et d'avoir du plaisir.

### Réception d'accueil

La réception d'accueil aura lieu le lundi 5 juin à 19 h, salles Riverview du Centre des congrès. Joignez-vous à nous pour célébrer le fait d'être ensemble de nouveau pour ce congrès biennal.

### Soirée de plaisir

Une variété d'activités a été organisée pour mettre Charlottetown en lumière et vous donner l'occasion de socialiser avec des ami(e)s, des collègues et des allié(e)s. Vous devez avoir un billet pour ces activités. Vérifiez votre pochette porte-nom pour savoir à quelles activités vous êtes inscrit(e). Si vous n'avez pas de billet, vous pouvez en acheter un (selon la disponibilité) au bureau de la FCSII au congrès, ou au bureau d'inscription. Les différentes activités commencent toutes à 18 h.

### Banquet

Jeudi soir, dès 18 h, se tiendra notre banquet au Centre Eastlink. Les navettes transporteront toutes les personnes au Centre Eastlink. Le banquet est compris dans votre inscription au congrès mais vous devrez avoir un billet d'invité si vous prévoyez être accompagné(e) d'une personne qui n'est pas délégué(e) au congrès. N'oubliez pas d'apporter votre ou vos billets avec vous.

### Photos des délégations

Chaque délégation des organisations membres de la FCSII, y compris votre syndicat provincial, aura une heure fixée pour une photo de groupe. Votre whip vous donnera le lieu et l'heure pour cette photo.

### Rencontres-midi des groupes sur l'équité

Si, au moment de l'inscription, vous vous êtes identifié(e) comme membre d'un groupe en quête d'équité, et que vous aimeriez participer à la réunion du groupe, sachez que ces réunions auront lieu le jeudi 8 juin à l'heure du midi. Les salles de réunion et autres renseignements seront annoncés, et seront disponibles sur l'application. Le repas du midi sera fourni.

# Guide pour le congrès

ENSEMBLE  
ENSEMBLE  
ENSEMBLE  
ENSEMBLE  
on va y arriver

## Application

Nous allons, encore une fois, utiliser l'application EventMobi pour notre congrès. Les documents pour les délégué(e)s seront disponibles sur l'application, et nous vous encourageons à la télécharger avant votre arrivée au congrès.

Pour télécharger l'application

1. Ouvrir l'application *Apple App Store* ou *Google Play Store*
2. Rechercher EventMobi
3. Télécharger et ouvrir l'application
4. Rechercher cfnu2023
5. Choisir « oui » pour les notifications
6. Ouvrir une session avec l'adresse courriel utilisée pour vous inscrire
7. Créer un mot de passe

Sur les lieux du congrès, le Centre des congrès offre l'accès Wi-Fi gratuit afin de faciliter votre accès à l'application sur votre appareil. **Réseau : Delta\_Conference, mot de passe : conference**

## Médias sociaux

Certaines parties de nos journées d'affaires seront diffusées en direct sur Facebook Live. Partagez votre expérience dans les médias sociaux afin de vous joindre à la conversation. Suivez la FCSII et Linda Silas, et utilisez le mot-clic du congrès, #OnVaYArriver. À plus tard sur Twitter.

### FACEBOOK

[Facebook.com/NursesUnions](https://www.facebook.com/NursesUnions)

[Facebook.com/CFNUPresident](https://www.facebook.com/CFNUPresident)

### TWITTER

[@CFNU](https://twitter.com/CFNU)

[@CFNUPresident](https://twitter.com/CFNUPresident)

### INSTAGRAM

[instagram.com/NursesUnions](https://www.instagram.com/NursesUnions)

## Ressources et rapports

Pendant le congrès, les comités et les membres élus de la FCSII pourraient faire référence à différents rapports. Vous pouvez avoir accès à ces documents de différentes façons. Vous pouvez les trouver sur l'application pour le congrès sous « Documents ». Ils sont aussi disponibles sur le site Web de la FCSII à [fcsii.ca](http://fcsii.ca) sous l'onglet « Activités ». Finalement, pour ceux et celles qui préfèrent une copie papier, il y aura, à chaque table de délégué(e)s votant(e)s, un cahier relié contenant tous les documents. Nous encourageons les délégué(e)s à lire les documents avant le début du congrès.

## Participation

Le dialogue ouvert est toujours encouragé. Des micros seront disponibles dans les salles, et les délégué(e)s qui désirent s'exprimer sur un point, devront venir au micro afin que la présidente leur accorde la parole. Veuillez consulter l'*Annexe I* pour d'autres détails au sujet des règles et des privilèges relativement à la participation.

Remarque : Les modifications et les résolutions d'urgence doivent être soumises par écrit à la présidente et envoyées par courriel à [convention@nursesunions.ca](mailto:convention@nursesunions.ca)

## RÈGLES

Afin que les réunions puissent se dérouler de façon ordonnée et démocratique, chaque congrès biennal de la FCSII suit les règles du *Robert's Rules of Order (Newly Revised)*. Ces règles déterminent le type d'interventions permises et comment les décisions sont prises. Nous encourageons les délégué(e)s à examiner les règles de base afin de comprendre le déroulement des séances et comment participer. Vous trouverez un guide rapide à ces règles à l'*Annexe II*.

Soulignons que les étudiantes et étudiants en sciences infirmières, qui sont membres associés de la FCSII par l'intermédiaire de l'Association des étudiant(e)s infirmier(ère)s du Canada, peuvent prendre la parole mais ne peuvent pas voter ni formuler une motion, conformément à l'Article 7.05 (C) des *Statuts* de la FCSII.

## VOTE

Les délégué(e)s n'auront pas tous l'autorisation de voter par rapport aux résolutions. Le nombre de délégué(e)s votant(e)s par province est basé sur les cotisations par membre, et les pouvoirs des délégué(e)s sont attribués et distribués par les organisations membres de la FCSII. Les délégué(e)s votant(e)s recevront un petit carton de vote de leur whip et, pendant les journées d'affaires, ils devront s'asseoir aux tables rondes. Ceux et celles qui ne votent pas devront s'asseoir dans la salle.

# Guide pour le congrès

**ENSEMBLE  
ENSEMBLE  
ENSEMBLE  
ENSEMBLE  
ENSEMBLE**  
on va y arriver

## LANGUE

La FCSII est une organisation bilingue et est ravie d'offrir la traduction et l'interprétation simultanée dans le hall principal du congrès. L'interprétation sera offerte lors des séances du matin des journées éducatives, ainsi que pendant les deux journées d'affaires. Il y aura un atelier par jour qui offrira l'interprétation en français.

## Politiques du congrès

### POLITIQUE RELATIVE À L'USAGE DU TABAC

Conformément à la politique de la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers, nous demandons votre collaboration pour assurer que ce congrès soit sans fumée : il est interdit de fumer dans le bureau du congrès, pendant les séances plénières, dans les ateliers de formation et à proximité de toutes ces salles. Le fumage est seulement permis aux endroits indiqués. Merci.

### POLITIQUE RELATIVE AU RECYCLAGE

À la fin du congrès, veuillez déposer votre pochette porte-nom de délégué(e)s dans les boîtes situées près des portes de sortie de la salle des plénières. Aussi, utilisez les bacs de recyclage fournis par le Centre des congrès.

### LOTIONS ET PARFUMS

Certains membres ont une sensibilité aux produits chimiques, y compris ceux que l'on retrouve dans les parfums et les lotions après-rasage. Afin d'assurer le bien-être de vos collègues, ne pas utiliser de produits parfumés pendant le congrès.

### TOILETTES NON GENRÉES

La FCSII va s'assurer que le Centre des congrès offre au moins une toilette non genrée. Son lieu sera annoncé.

### ÊTRE VERT

Fermez les lumières, la télé, le conditionneur d'air ou le chauffage lorsque vous quittez votre hôtel pour la journée.

Recyclez vos bouteilles vides, cannettes, papier, etc.

Apportez votre propre stylo et crayon.

# Guide pour le congrès

ENSEMBLE  
ENSEMBLE  
ENSEMBLE  
ENSEMBLE  
ENSEMBLE  
on va y arriver

Faites vos visites de la ville à pied ou utilisez le transport en commun.

Rassemblez les cartes d'affaires des conférencier(ère)s, et demandez-leur de vous envoyer les rapports ou autre information par courriel plutôt qu'accumuler les copies papier.

## **CONSENTEMENT – ENREGISTREMENT AUDIO/VIDÉO ET PHOTOS**

Certaines parties du congrès biennal 2023 de la FCSII seront enregistrées et photographiées, et pourraient être affichées sur Internet. Des photos pourraient être utilisées dans les publications ou le matériel publicitaire de la FCSII. En assistant au congrès biennal 2023 de la FCSII, vous consentez à vous retrouver potentiellement dans ces différents médias.

## Discrimination et harcèlement<sup>1</sup>

La Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers s'efforce de fournir un milieu de travail et d'apprentissage qui soit équitable pour tous les participants. Cela exige le respect mutuel et l'absence de tout type de discrimination ou de harcèlement.

La discrimination et le harcèlement créent des milieux hostiles et vont à l'encontre des principes de solidarité, d'unité et d'équité. La FCSII ne tolère aucun comportement portant atteinte à la dignité ou à l'estime de soi d'une personne, ou qui crée un environnement intimidant, hostile et offensif.

Cela comprend, mais sans s'y limiter, le traitement injuste et préjudiciable d'une personne basé sur les motifs énoncés dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, notamment la race, l'origine nationale ou ethnique, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, l'état matrimonial ou le statut familial, l'apparence physique ou un handicap.

Les plaintes de harcèlement lors d'activités de la FCSII seront prises au sérieux et seront examinées immédiatement. Les auteurs seront punis et cela pourrait aller jusqu'à l'expulsion du congrès.

L'enquête relative à chaque incident se fera en toute confidentialité et rapidement, et en démontrant une sensibilité particulière envers la personne portant plainte.

Si vous sentez avoir été harcelée, **agissez immédiatement** :

- Si possible, exprimez clairement que vous ne tolérez pas un tel comportement. Vous pouvez le faire par vous-même, verbalement ou par écrit, ou avec l'aide d'une autre personne.
- Précisez que vous prendrez d'autres mesures si le comportement ne cesse pas.
- Si le comportement inadéquat persiste, adressez-vous à une ou aux deux représentantes désignées qui examineront la question.

**Si vous ne voulez pas vous adresser directement à l'auteur du harcèlement en raison de l'impact de ses actes sur vous, vous pouvez vous tourner, en tout premier, vers l'ombudsman désigné. Lors du congrès de la FCSII, les ombudsmans désignés seront Jolanta Scott-Parker (directrice des opérations, FCSII), et Matt Hiltz (directeur général, SIINB). Vous pouvez communiquer avec eux sur place en vous rendant au bureau de la FCSII au congrès.**

---

<sup>1</sup> Basé sur la *Politique de la FCSII sur le harcèlement*

## Annexe I : Règles et privilèges

1. Seuls les membres du conseil exécutif national et les délégué(e)s votant(e)s ont le droit de voter. Chaque organisation membre peut utiliser tous ses votes mais elle doit avoir au moins un(e) délégué(e) votant(e) participant au congrès.
2. Les personnes qui prendront la parole pour intervenir utiliseront les micros pour parler à la présidente.
3. La présidente doit d'abord accorder la parole aux personnes qui désirent intervenir avant que ces dernières puissent s'adresser à l'assemblée.
4. Les personnes qui s'adresseront à la présidente donneront leur nom et le nom de leur syndicat.
5. Les membres des organisations membres qui ne sont pas des membres votants peuvent assister à un congrès de la Fédération au nom de leur organisation respective, et peuvent prendre la parole, mais ne peuvent pas présenter de motion ni voter par rapport aux affaires de la FCSII.
6. Le personnel d'une organisation membre peut assister au congrès à la discrétion de l'organisation membre, et peut prendre la parole s'il a le consentement des deux tiers (2/3) des délégué(e)s votant(e)s.
7. Les motions, les modifications et les résolutions d'urgence doivent être soumises par écrit à la présidente.
8. Le débat de toute motion lors de ce congrès sera limité à une (1) intervention par personne par rapport à toute question, sauf si l'assemblée donne une autorisation spéciale. Personne ne peut prendre la parole une deuxième fois par rapport à une question, si une autre personne n'ayant pas encore pris la parole par rapport à cette question désire intervenir.
9. Le temps de parole sera limité à trois (3) minutes.
10. Dès que le vote sur une motion a débuté, personne ne peut entrer ni sortir de la salle de réunion.
11. Les règles du congrès peuvent être suspendues par un vote des deux tiers (2/3).
12. Les règles qui s'appliqueront seront celles comprises dans le *Robert's Rules of Order (Newly Revised)*.
13. Il est interdit de fumer pendant les ateliers de formation et les séances d'affaires.
14. Tous les téléphones cellulaires doivent être éteints pendant les séances.

## Annexe II : Règles

Connaissez-vous les règles?

Lors du déroulement des séances d'affaires, comme celles dans le cadre du congrès biennal, la FCSII suit le *Robert's Rules of Order (Newly Revised)*. Voici une introduction à ces règles, basée sur un guide similaire élaboré par le Syndicat des infirmières et infirmiers de la Saskatchewan.

La conduite des débats lors d'une assemblée se fait généralement en cinq étapes : 1) une personne formule une motion, 2) une personne appuie la motion, 3) la présidente répète la motion qu'elle soumet à l'assemblée, 4) l'assemblée débat la motion, et 5) vote pour accepter ou rejeter la motion.

1. **Formuler une motion** : Une motion est une proposition pour que l'assemblée prenne certaines mesures ou s'affirme comme souscrivant à certaines opinions. Verbalement, le membre présente sa motion après avoir obtenu la parole en disant : « Je propose que... », ou il veut formuler une motion pour adopter une résolution écrite.
2. **Appuyer une motion** : Par la suite, un autre membre qui appuie la proposition dit : « J'appuie la motion ». Avoir une personne qui appuie évite d'avoir à passer du temps sur une opinion appartenant seulement à un membre. Si personne n'appuie la motion, elle est écartée.
3. **La présidente répète la motion** : Lorsque la motion est appuyée et considérée comme recevable, la présidente répète la motion à l'assemblée et clarifie tout point obscur. Une fois reformulée par la présidente, la proposition est en instance. Cela signifie qu'elle est devant l'assemblée aux fins de délibération. Lorsque la présidente répète la motion, elle la soumet ainsi à l'assemblée afin d'être débattue.
4. **Débattre la motion** : La question la plus récente formulée par la présidente doit être débattue en premier. Le débat (qui est une discussion autour de la proposition) se limite à la question immédiatement en instance et, généralement, chaque membre ne peut prendre la parole qu'une seule fois durant tout débat.

Avant le débat ou avant de formuler une motion, le membre doit obtenir la parole. Lorsque les personnes avant lui ont fini de parler, le membre qui désire prendre la parole doit s'adresser à la présidente. La présidente doit lui accorder la parole ou le rappeler au règlement. Un membre qui essaie de prendre la parole une deuxième fois par rapport à la même question est contraire aux règlements lorsqu'un membre qui n'a pas encore pris la parole par rapport à cette question désire le faire.

- a) **Modifications de la motion** : Une modification est proposée lorsqu'un membre est essentiellement d'accord avec la motion mais veut une quelconque modification. La modification doit être en lien étroit avec le contenu de la motion, bien qu'elle puisse être incompatible. Elle doit être exprimée clairement et préciser à quelle partie de la motion elle s'applique. Une modification non pertinente à la motion principale est contraire aux règlements. Pour modifier une motion, le membre doit obtenir la parole et la présidente doit la lui accorder.

Il peut alors dire : « Je propose de modifier la motion en... ». Si un autre membre appuie la modification, la présidente demande s'il y a délibération par rapport à la modification.

- b) **Modifier les modifications** : Tout comme une motion, une modification peut être changée. La modification de la modification doit être en lien avec la motion et avec la modification. La présidente peut parfois demander à la personne ayant formulé la motion, et à celle qui l'a appuyée, si elles sont prêtes à accepter la modification comme faisant partie de la motion originale. Si elles sont d'accord et qu'aucun membre ne s'oppose, on peut le faire et ainsi, économiser du temps et des efforts. La présidente doit appliquer chaque étape jusqu'au vote sur la motion. Il ne peut y avoir de modification d'une modification d'une modification. Si on en vient là, une contreproposition s'impose. Le vote se fait en ordre inverse. On vote sur la modification à la modification, puis sur la modification, puis sur la motion telle que modifiée.
- c) **Contreproposition** : Une contreproposition rassemble les idées disparates. Elle peut être proposée et acceptée par la présidente. Les modifications ou les contrepropositions ne peuvent pas être acceptées si elles ne sont pas pertinentes à la motion.
- d) **Déposer et reporter une motion** : Il pourrait s'avérer impossible, pour les membres, d'arriver à une conclusion ou ils peuvent avoir besoin d'examiner plus profondément la motion. Lorsque cela arrive, un membre formule la motion de déposer la motion. La personne qui formule cette motion ne peut le faire pendant qu'elle prend la parole par rapport à cette motion ou si elle a déjà pris la parole par rapport à cette motion ou s'il y a d'autres personnes qui désirent prendre la parole. Une telle motion doit être appuyée. Une fois appuyée, elle ne peut pas faire l'objet d'un débat ni être modifiée. Elle doit être soumise au vote immédiatement. Si une majorité vote en faveur, la motion est alors déposée. Déposer une motion ne s'accompagne pas d'un temps limite. Une motion pour déposer jusqu'à la prochaine réunion est une motion de reporter, et elle peut faire l'objet de débat. Si un membre veut reporter indéfiniment, ou si un membre veut placer la question entre les mains d'un comité, la motion doit alors être formulée ainsi : « Je propose que la motion soit déferée au comité d'éducation. »
- e) **Questions d'information** : Parfois, les membres sont confus par rapport à la question faisant l'objet de discussion. Ils ont alors besoin d'information de la part de la présidente par rapport à ce que signifie cette motion ou par rapport à ses répercussions. Vous pouvez alors poser votre question directement à la présidente. Sans que la présidente vous ait accordé la parole, vous pouvez interrompre et dire : « Question d'information ». La présidente doit alors vous accorder la parole et dire : « Formulez votre question ». La présidente cherche alors la réponse à la question ou, si le membre a besoin d'une information de la part d'un autre membre, la présidente doit alors demander à la personne qui était en train d'intervenir d'attendre afin que la présidente puisse obtenir l'information. Si la présidente décide que la question n'a pas besoin d'une réponse immédiate, elle pourra y répondre dès que la personne qui prenait la parole aura terminé.

5. Vote : Lorsque le débat est terminé, la présidente demande de nouveau : « Êtes-vous prêts à voter sur cette motion? » Si personne ne manifeste le désir de prendre la parole, la présidente répète la motion et passe au vote. Pour qu'une motion soit adoptée, il faut une majorité (plus de la moitié des votes déposés) ou les 2/3 des votes des membres votants présents.

Quorum : nombre de membres inscrits ayant droit de vote. Ils doivent être présents pour délibérer légalement. Selon le règlement 7.11 de la FCSII, le quorum lors d'une assemblée générale est la majorité des membres présents chaque jour de la réunion. Le quorum et le nombre de votes requis pour adopter une motion sont deux choses différentes.